



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 1 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

36 - Direction Départementale des Territoires de l'Indre (DDT)

Décision - Décision donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre 1

36 - Inspection Académique (IA)

Arrêté N °2012010-0006 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Bardoulat, responsable de la division des ressources humaines (personnels 1er degré) à l'Inspection Académique de l'Indre 8

36 - Préfecture de l'Indre

Secrétariat Général

Arrêté N °2012023-0005 - arrêté portant délégation de signature à Monsieur Frédéric CLOWEZ, sous- préfet de l'arrondissement de La Châtre 11



PREFECTURE INDRE

Décision

**signé par Marc GIRODO - Directeur départemental des territoires de l'Indre
le 26 Décembre 2011**

36 - Direction Départementale des Territoires de l'Indre (DDT)

Décision donnant subdélégation de signature
aux agents de la direction départementale des
territoires de l'Indre



PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° *2011-007* du *26 décembre 2011*

Donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 1er janvier 2010 portant nomination de Monsieur Marc GIRODO en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jean-François COTE en qualité de directeur départemental des territoires adjoint de l'Indre ;

VU l'arrêté n° 2011143-0010 du 23 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Marc GIRODO, directeur départemental des territoires.

D E C I D E

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, et selon les modalités définies en annexe :

1.1 – Monsieur le Directeur Départemental des territoires adjoint

Monsieur Jean-François COTE
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat

1.2 – Mesdames et messieurs les chefs de service & chef de service adjoint :

Monsieur Gaël CHICHEREAU
Attaché principal d'administration de l'Équipement
Secrétaire général (SG)

Monsieur Benoît BELLET
Conseiller Principal d'Éducation
Secrétaire général adjoint

Monsieur Jacques DELIANCOURT
Ingénieur divisionnaire des TPE
Chef du service habitat et construction (SHC)

Monsieur Philippe FAUCHET
Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

Chef du service politique agricole et développement rural (SPADR)

Monsieur David VRIGNAUD

Attaché principal d'administration de l'Équipement

Chef du service connaissance, planification, aménagement et évaluation (SCPAE)

Madame Christine GUERIN

Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire

Chef du service de l'eau, de la forêt et des espaces naturels (SEFEN)

Monsieur Jean-Marie MARTIN

Attaché principal d'administration de l'Équipement

Chef du service sécurité risques (SSR)

1.3 – Messieurs les chefs de délégation territoriale :

Monsieur Michel RAVEAU

Contrôleur divisionnaire des T.P.E.

Délégation territoriale Sud

Monsieur Jean-Jacques POULET

Attaché d'administration de l'Équipement

Délégation territoriale Nord

1.4 – Mesdames et messieurs les responsables des cellules fonctionnelles :

Monsieur Rocco DI LAURO

Technicien supérieur de l'Équipement

SG/ unité assistance

Monsieur Michel CERES

Technicien supérieur en chef de l'Équipement

SG/ unité pilotage

Monsieur Laurent DUFOR

Technicien supérieur principal de l'Équipement

SCPAE/ unité SIG

Madame Émilie PLISSON

Attaché d'administration de l'Équipement

SCPAE/ unité connaissance du territoire

Monsieur Denis CHARPENTIER

Chef technicien spécialité forêts et territoires ruraux

SCPAE/ pôle GSP/SISPEA

Madame Laurence VASSAL

Technicienne supérieure principale de l'Équipement

SCPAE / pôle planification Nord

Monsieur Fabien PRIVAT

Contractuel DAFU

SCPAE/ unité planification/pôle planification sud

Madame Chantal BAROUTY

Technicien supérieur en chef de l'Équipement
SCPAE / unité application droit des sols

Monsieur Jacky VACHON
Contrôleur divisionnaire des T.P.E.
SCPAE/ unité aménagement

Monsieur Christophe BRISSON
Attaché d'administration de l'Équipement
SCPAE/ unité contrôle et évaluation des politiques d'aménagement

Monsieur Christophe AUFRERE
Ingénieur des T.P.E.
SHC/ unité politique de l'habitat et du logement

Madame Marise MAUBANT
Technicien supérieur en chef de l'Équipement
SHC/ unité qualité, construction, accessibilité

Monsieur Jacques JELODIN
Technicien supérieur en chef de l'Équipement
SHC/ unité gestion du patrimoine

Monsieur Patrick TAILLEUR
Technicien supérieur de l'Équipement
SSR/ unité coordination et observation des réseaux de transport

Monsieur André ROSA
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle
SSR/ unité appui à gestion de crise et défense

Monsieur Christian ASSADAY
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle
SSR/ unité prévention des risques

Madame Fabienne LECERF
Inspecteur du permis de conduire
SSR/ unité éducation routière

Monsieur Joël ALGRET
Chef technicien
SPADR/ unité des aides directes

Monsieur Albert MILESI
Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
SPADR/ unité du développement agricole et rural

Madame Alice BEUGNET
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
SPADR/ unité gestion des programmes européens.

Monsieur Maxime GOURRU
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
SEFEN/ unité de l'eau et des milieux aquatiques

Monsieur Xavier SIMON
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
SEFEN/ unité forêt, chasse, espaces naturels

Monsieur Thierry DUBOIS
Contrôleur principal des T.P.E.
Délégation territoriale Nord/ adjoint ingénierie d'appui territorial

Monsieur Rémy LEQUIPPE
Contrôleur principal des T.P.E.
Délégation territoriale Nord/ responsable du pôle territorial Valençay-Châtillon

Monsieur Philippe VIAUD
Technicien supérieur de l'Équipement
Délégation territoriale Sud/ responsable du pôle territorial de La Châtre

Monsieur Sébastien MIGNOT
Technicien supérieur de l'Équipement
Délégation territoriale Sud/ responsable du pôle territorial d'Argenton-sur-Creuse

Madame Delphine CHICHERY
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle
Délégation territoriale Sud/ responsable du pôle territorial de Le Blanc

1.5 – Dans le cadre de leurs attributions, les instructeurs suivants :

Mademoiselle Marie DUPUIS
Secrétaire administratif de classe normale
SCPAE/ unité contrôle et évaluation de l'aménagement du territoire

Madame Marlène Le NOIR
Technicien du génie rural
SCPAE/unité planification

1.6 – Le cadre de permanence, tel que désigné par le tableau de roulement.

Article 2 - Lorsqu'un agent visé ci-dessus est chargé de l'intérim d'un autre agent il bénéficie pour la durée de l'intérim des délégations de signature consenties à ce dernier.

Article 3 - La décision du 8 juin 2011 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogée.

Article 4 - Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifiée à chacun des fonctionnaires délégataires.

Le Directeur Départemental des Territoires



Marc GIRODO

A N N E X E

Actes pouvant être signés par les agents de la direction départementale des territoires nommément désignés dans la décision de subdélégation de signature

| AGENTS DE LA D.D.T. | | ACTES POUVANT ETRE SIGNES SUIVANT LA CODIFICATION de l'arrêté préfectoral n° 2011143-0010 du 23 mai 2011. |
|--|---|--|
| FONCTIONS | SERVICE / UNITE | |
| Directeur Adjoint | Direction | L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII |
| Secrétaire général Secrétaire général adjoint | SG | L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII |
| Chefs de service et leurs adjoints | SCPAE | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6, 7a1, 13a1 et ensemble les actes des chapitres V, VI et XII |
| | SEFEN | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6, 7a1 et ensemble les actes des chapitres III, VIII, IX et X |
| | SHC | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6, 7a1 et ensemble les actes du chapitre IV |
| | SPADR | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6, 7a1, 13a2 et ensemble les actes du chapitre XI |
| | SSR | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6, 7a1 et ensemble les actes du chapitre II |
| Chefs de délégation territoriale et leurs adjoints | Délégations territoriales | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6, 13a1 L'ensemble des actes du chapitre V dans la limite de 2 logements pour les groupes d'habitation et immeubles collectifs, 2 lots pour les déclarations préalables et permis d'aménager relatifs à des lotissements, 500 m2 pour les locaux à usage autre que d'habitation |
| Chefs d'unité fonctionnelle | Toutes unités | 1a1 (C.A. uniquement), 1a5, 1a6 |
| | SSR/CORT | 2a1 (sauf transports exceptionnels de 3 ^{ème} catégorie à l'exception de ceux relatifs aux transports de bois ronds qui est déléguée), 2a2, 2a4, 2a5, 2c1 |
| | SCPAE/ADS | Chapitre V |
| | SCPAE/AEEP | Chapitre VI et 13a1 |
| | SCPAE/CEPA | 1c1, 1c2, 1d1, 1d2 |
| | SHC/PHL | 4a1 |
| Instructeur de l'unité contrôle et évaluation des politiques d'aménagement | SCPAE/CEPA | 1c1, 1c2 |
| Instructeur de l'unité planification | SCPAE/P | Chapitre XII |
| Cadre de permanence | Agents dans le cadre de leur permanence | 2a3 |



PREFECTURE INDRE

Arrêté n ° 2012010-0006

**signé par Françoise FAVREAU, Inspecteur d'Académie, Directeur des services
départementaux de l'éducation nationale de l'Indre
le 10 Janvier 2012**

36 - Inspection Académique (IA)

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Stéphane Bardoulat, responsable de
la division des ressources humaines
(personnels 1er degré) à l'Inspection
Académique de l'Indre

Arrêté n° 2012010-0006

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre

VU l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués.

VU l'arrêté du 12 avril 1988 portant délégation permanente de pouvoirs aux Inspecteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs.

VU l'arrêté du 18 août 1990 portant délégation permanente de pouvoirs aux Inspecteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives aux professeurs des écoles.

VU le décret du 15 janvier 2010 portant nomination de Madame Françoise Favreau, Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre.

VU l'arrêté ministériel en date du 29 juin 2010 nommant Madame Eliane Pascarel, secrétaire générale de l'Inspection académique de l'Indre.

VU l'arrêté ministériel en date du 13 octobre 2011 nommant Monsieur Stéphane Bardoulat, attaché d'administration à l'Inspection académique de l'Indre à compter du 1^{er} novembre 2011.

ARRETE

Article 1^{er} : délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Stéphane Bardoulat, attaché d'administration, responsable de la division des Ressources Humaines (personnels 1^{er} degré) à l'Inspection académique de l'Indre, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les bordereaux d'envoi et de transmissions sans avis (y compris les transmissions de chèques)
- les correspondances, lettres - types, formulaires relatifs à la constitution ou au complément de dossiers
- les demandes de transfert de dossiers des personnels ainsi que l'accusé de réception des dossiers reçus
- les demandes de billets de congés annuels SNCF
- les ordres de mission pour les personnels 1^{er} degré partant en stage de formation initiale et continue et animations pédagogiques
- les ordres de mission pour attester du service fait concernant les animations pédagogiques et les états de frais de déplacement
- les bons de commandes pour les dépenses de fonctionnement de la formation du 1^{er} degré
- les arrêtés individuels de gestion des personnels 1^{er} degré (promotion, reclassement, mutation...), extraits des arrêtés collectifs signés par l'Inspecteur d'académie
- les fiches de liaison relatives aux traitements des personnels de l'enseignement privé et du premier degré
- Pour le CRPE et les certifications :
 - tableaux d'organisation
 - bordereaux d'envoi, lettres – types, formulaires relatifs à la constitution ou au complément de dossier
 - état de frais de déplacement et états d'indemnités pour examens et concours

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eliane Pascarel, secrétaire générale, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane Bardoulat en ce qui concerne :

- les décisions de congé ou d'autorisation d'absence à plein traitement concernant les personnels du 1^{er} degré (sauf cas litigieux)
- les décisions d'autorisation d'absence pour garde d'enfant malade (sauf cas litigieux)

Article 3 : la secrétaire générale de l'Inspection académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Stéphane Bardoulat et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.

A Châteauroux, le 10 janvier 2012

Signé Françoise Favreau



PREFECTURE INDRE

Arrêté n ° 2012023-0005

**signé par Xavier PÉNEAU, Préfet de l'Indre
le 23 Janvier 2012**

**36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
Service de Coordination et d'Evaluation de l'Action Départementale**

arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Frédéric CLOWEZ, sous- préfet de
l'arrondissement de La Châtre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL
Secrétariat général aux affaires départementales

ARRETE N°2012023-0005 du 23 janvier 2012

**Portant délégation de signature à Monsieur Frédéric CLOWEZ,
sous-préfet de l'arrondissement de La Châtre**

**Le préfet de l'Indre,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 19 septembre 2008 portant nomination de M. Philippe MALIZARD, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de M. Xavier PÉNEAU en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Frédéric CLOWEZ, en qualité de sous-préfet de La Châtre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 76-2973 du 27 juillet 1976 portant mutation de M. Christian MICHEL à la sous-préfecture de La Châtre en qualité de secrétaire général ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010 portant nouvelle organisation des services de la préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

ARRETE

Article 1 : délégation de signature est donnée à M. Frédéric CLOWEZ, sous-préfet de l'arrondissement de La Châtre, à compter du 23 janvier 2012, en ce qui concerne les affaires du ressort de son arrondissement, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives et comptables se rapportant aux matières suivantes:

I - AFFAIRES COMMUNALES

- contrôle de légalité des actes des communes, des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des sociétés d'économie mixte locales et des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement,
- création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières pour les communes urbaines, lorsqu'ils sont situés à moins de 35 m des habitations (article L2223-1 du code général des collectivités territoriales),
- visa des délibérations, budgets et marchés des associations syndicales autorisées ayant leur siège dans son arrondissement,
- nomination des délégations spéciales en application des articles L. 2121-35 et L.2121-36 du code général des collectivités territoriales, pour les communes situées dans son arrondissement,

II - ORDRE ET SECURITE PUBLICS

- octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
- délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- fermeture temporaire des débits de boissons,
- arrêtés autorisant :
 - l'usage de haut-parleurs sur la voie publique lorsque la diffusion dépasse les limites d'une seule commune,
 - l'homologation des circuits de véhicules à moteur,
 - les manifestations de véhicules terrestres à moteur (courses automobiles, motocyclistes...) randonnées, rallyes touristiques, courses cyclistes, courses pédestres et de rollers se déroulant intégralement dans le ressort de l'arrondissement,
 - les manifestations nautiques sportives d'engins à moteur sur le plan d'eau d'Eguzon,
 - les manifestations à caractère sportif, récréatif, culturel susceptibles de présenter les critères d'un grand rassemblement,
- tous documents comptables (devis, convention) relatifs aux remboursements des dépenses concernant la mise à disposition d'agents par les forces de l'ordre à l'occasion de manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- agrément des gardes particuliers et retrait d'agrément,
- délivrance des dérogations prévues à l'article 3-2 de l'arrêté préfectoral à la lutte contre le bruit,
- autorisation des combats de boxe,
- autorisation de ball-traps,
- délivrance de récépissés des revendeurs d'objets mobiliers,
- liquidation des activités commerciales (cessation d'activité ou cessation pour travaux),

- délivrance des permis de conduire dans son arrondissement,
- décision de prescription d'examen médical au titre de l'article R 221-14-1 du code de la route,
- suspension et restriction de la durée de validité du permis de conduire pour raisons médicales dans les limites de son arrondissement,
- suspension du permis de conduire à la suite d'infractions commises dans son arrondissement,
- interdiction temporaire de conduire en France,
- délivrance de récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul,
- interdiction de délivrance d'un permis de conduire.

III - LOGEMENT

- réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition - actes de procédures divers).

IV - AFFAIRES DIVERSES

- autorisation aux agents d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement pour mission ou stage dans le département,
- engagement des crédits du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (programme 307),
- visa des états et pièces de comptabilité servant à la liquidation et au mandatement des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (programme 307),
- signature des arrêtés d'attribution de subvention et d'engagement comptable des crédits au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (programme 119) d'un montant inférieur à 150 000 €.

V – ELECTIONS

- reçus de dépôts de candidatures pour les élections municipales,

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CLOWEZ, le préfet de l'Indre désigne, par arrêté, celui qui sera chargé de sa suppléance, parmi les sous-préfets d'arrondissement.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CLOWEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent arrêté peut être exercée par M. Christian MICHEL, secrétaire général de la sous-préfecture de La Châtre, pour les affaires suivantes :

- contrôle de légalité des actes des communes, des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des sociétés d'économie mixte locales et des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement,
- création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières pour les communes urbaines, lorsqu'ils sont situés à moins de 35 m des habitations (article L2223-1 du code général des collectivités territoriales),
- visa des délibérations, budgets et marchés des associations syndicales autorisées ayant leur siège dans son arrondissement,
- engagement des crédits du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (programme 307) dans la limite de 800 €,
- visa des états et pièces de comptabilité servant à la liquidation et au mandatement de ces dépenses,

- délivrance de dérogations prévues à l'article 3-2 de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit,
- arrêtés autorisant :
 - l'usage de haut-parleurs sur la voie publique lorsque la diffusion dépasse les limites d'une seule commune,
 - l'homologation des circuits de véhicules à moteur,
 - les manifestations de véhicules terrestres à moteur (courses automobiles, motocyclistes...) randonnées, rallyes touristiques, courses cyclistes, courses pédestres et de rollers se déroulant intégralement dans le ressort de l'arrondissement,
 - les manifestations nautiques sportives d'engins à moteur sur le plan d'eau d'Eguzon,
 - les manifestations à caractère sportif, récréatif, culturel susceptibles de présenter les critères d'un grand rassemblement,
- autorisation des combats de boxe,
- autorisation de ball-traps,
- délivrance des récépissés des revendeurs d'objet mobiliers,
- liquidations des activités commerciales (cessation d'activité ou cessation pour travaux),
- agrément des gardes particuliers ou retrait d'agrément,
- délivrance des permis de conduire dans son arrondissement,
- décision de prescriptions d'examen médical au titre de l'article R 221-14-1 du code de la route,
- suspension et restriction de la durée de validité du permis de conduire pour raisons médicales dans les limites de son arrondissement,
- suspension des permis de conduire à la suite d'infractions commises dans son arrondissement,
- interdiction temporaire de conduire en France,
- délivrance de récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul,
- interdiction de délivrance d'un permis de conduire,
- reçus de dépôts de candidatures pour les élections municipales,
- autorisation aux agents d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement pour mission ou stage dans le département.

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric CLOWEZ, sous-préfet de l'arrondissement de La Châtre et de Monsieur Christian MICHEL, secrétaire général de la sous-préfecture de La Châtre, délégation de signature est accordée à Madame Rolande PASQUET, secrétaire administratif de la sous-préfecture de La Châtre, pour les affaires suivantes :

- délivrance des permis de conduire obtenus dans son arrondissement.

Article 5 : le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le sous-préfet de l'arrondissement de La Châtre, le secrétaire général de la sous-préfecture de La Châtre et madame Rolande PASQUET, secrétaire administratif à la sous-préfecture de La Châtre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et notifié aux intéressés.


 Xavier PÉNEAU